




Photo AFP



N° 3253

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
PREMIÈRE LEGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 mars 2011.

PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

relatif à l'équilibre des finances publiques,

Quorum de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale pour les articles 39 et 41 de la Constitution

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. Nicolas SARKOZY,
Président de la République,

PAR M. François FILLON,
Premier ministre,

ET PAR M. Michel MERCIER,
ministre des affaires, ministre de la justice et des libertés.

Alors que dans les hôpitaux et les établissements scolaires, la situation est explosive (lire pages 4 et 5), le gouvernement présente dans moins de trois semaines à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à interdire, dans la Constitution, la satisfaction de toute revendication. Et mis à part le POI, qui a lancé une grande campagne de pétition pour le rejet du texte, aucun parti n'en parle !

Le 3 mai, à l'Assemblée nationale, un projet de réforme constitutionnelle pour bâillonner toute revendication

Voici à quoi cela pourrait ressembler...

Quelles seraient les conséquences de la réforme constitutionnelle, qui sera débattue à partir du 3 mai par les députés, sur les services publics, l'école, les retraites, la Sécurité sociale, l'assurance chômage ? Un mécanisme de diminution des dépenses de transport des malades, qui s'applique à la Sécurité sociale depuis le 1^{er} avril, en donne une idée. Ce mécanisme se surajoute à la remise en cause récente du remboursement des transports sanitaires (par ambulances) à 100 % chez les patients cancéreux, dialysés, diabétiques, dès lors qu'ils sont jugés « aptes » à prendre leur voiture ou les transports en commun. Mais cette aptitude est encore appréciée par le médecin en fonction de l'état du patient. Le gouvernement s'attend donc à une résistance des médecins qui continueront à prescrire et il a mis en place un mécanisme pervers et terrifiant. Le taux national des dépenses en transport est désormais fixé au niveau national. L'agence régionale de santé (ARS) suit l'évolution des dépenses en transport sanitaire (donc le nombre de prescriptions), chaque établissement se voyant imposer un quota avec sanction financière en cas de non-respect. Que deviendront les cancéreux, les personnes âgées, si, en novembre, leur hôpital est menacé de sanction parce que le quota de prescriptions de transport est dépassé ? Devront-ils rentrer à pied chez eux ? Ou seront-ils contraints à renoncer aux soins ? La réforme constitutionnelle, c'est la généralisation de cette méthode infâme à toute la protection sociale collective, à tous les services publics, à toute la vie sociale ! Elle doit être rejetée à tout prix !

Yan Legoff

LE PROJET DE LOI (EXPOSÉ DES MOTIFS)

« Le gouvernement propose d'inscrire dans notre Constitution trois séries de dispositions de nature à modifier de manière radicale la gouvernance de nos finances publiques. Il s'agit, tout d'abord, de créer un instrument juridique nouveau, les "lois-cadres d'équilibre des finances publiques", dont les dispositions auront pour objectif, à un horizon pluriannuel défini, d'assurer l'équilibre des comptes des administrations publiques. A cette fin (...), les lois-cadres devront recevoir une valeur supérieure aux lois financières ordinaires (loi de finances et loi de financement de la Sécurité sociale) pour encadrer les composantes de l'évolution des finances publiques (...), à savoir le montant maximum des dépenses de l'Etat et de la Sécurité sociale pour chacune des années de la programmation. »

Notre commentaire

Chaque année, les dépenses de l'Etat et de la Sécurité sociale (santé, retraites, famille) ne devront pas dépasser un maximum qui sera fixé par des lois-cadres couvrant plusieurs années. Ce montant maximum devra être compatible avec les rythmes de réduction des déficits fixés par l'Union européenne, à savoir atteindre un déficit de 3 % du produit intérieur brut en 2013 (contre 7,7 % en 2010). Cela implique, par des coupes (dans le budget des écoles ou des hôpitaux, par exemple) et par des impôts nouveaux (comme une hausse de la TVA ou de la CSG), de dégager d'ici cette date quelque 90 milliards d'euros : c'est une fois et demie le budget annuel de l'Education nationale, ou encore l'équivalent du double

de l'impôt sur le revenu perçu annuellement par l'Etat !

LE PROJET DE LOI (EXPOSÉ DES MOTIFS)

« Ces dispositions (...) permettront de voter une date de retour à l'équilibre des finances publiques et, en cohérence, d'établir l'effort à réaliser sur une période fixe d'au moins trois ans, effort qui s'imposera aux lois de finances et lois de financement de la Sécurité sociale. »

Notre commentaire

Les lois-cadres, fixant pour trois ans au moins un trajectoire de réduction des dépenses, s'imposent à tout gouvernement, tout parlementaire. Au nom de la Constitution, le Conseil constitutionnel pourra censurer (c'est-à-dire annuler) toute disposition dans le budget de l'Etat ou dans celui de la Sécurité sociale qui ne le respecterait pas.

LE PROJET DE LOI (EXPOSÉ DES MOTIFS)

« Les lois-cadres (...) auront ainsi un champ identique à celui de nos engagements européens en matière de déficits publics. Elles auront donc vocation à traiter des dépenses et des recettes de l'Etat et de la Sécurité sociale, mais aussi des autres composantes des comptes publics qui ne sont pas régies par les lois financières annuelles (finances des collectivités territoriales, de l'assurance chômage et des régimes complémentaires de retraite, notamment). »

Notre commentaire

Pas un domaine de la vie sociale ne devra échapper à cet impératif, y compris le budget des collectivités locales, les dépenses des ré-

gimes de protection sociale collective. Notamment, les organisations syndicales devraient s'y soumettre sous peine de voir leurs revendications déclarées illégales et même anti-constitutionnelles !

LE CALENDRIER

- ◆ **16 mars 2011** : le gouvernement a présenté en Conseil des ministres un projet de loi constitutionnelle « relatif à l'équilibre des finances publiques ». Il est enregistré sous le n° 3253 à la présidence de l'Assemblée nationale.
- ◆ **13 avril** : le projet de loi est examiné en commission à l'Assemblée nationale.
- ◆ **3 au 5 mai** : le projet de loi en débat en séance plénière par les députés.
- ◆ **Juin** : le texte passe au Sénat.
- ◆ **Juillet** : comme il s'agit d'une réforme constitutionnelle, le texte n'est examiné qu'une seule fois par le Sénat et l'Assemblée nationale. Mais le gouvernement devra ensuite convoquer le « Congrès » (réunion des députés et des sénateurs), un lundi, à Versailles, où une majorité de 60 % sera nécessaire.

La réforme constitutionnelle Un silence assourdissant du PS, du PCF, du PG, du NPA...

Marie Stagliano

Le 3 mai, le projet de réforme constitutionnelle, visant à inscrire la rigueur dans la Constitution, sera soumis au Parlement. Pourquoi une telle mesure ?

Le sommet européen des 24 et 25 mars derniers exige de chaque Etat qu'il définisse un « instrument juridique contraignant et durable » dans sa Constitution, afin de réduire les déficits publics.

Pacte de compétitivité, pacte pour l'euro, dans cette situation de marasme économique, il leur faut tout faire pour assurer la stabilité financière de la zone euro... contre les travailleurs et les peuples. Christine Lagarde, ministre de l'Économie, appelle les Européens à se « retrousser les manches ».

Il s'agit de passer d'un déficit public de 7 % à 3 % du produit intérieur brut en 2013, ce qui signifie des économies de 20 milliards d'euros par an : combien de postes de fonctionnaires, de classes, d'écoles, de services dans les hôpitaux, de maternités, de bureaux de poste en moins, pour satisfaire à ces critères ?

« La défense de la démocratie exige que, sous aucune forme, les besoins du peuple et les conquêtes sociales collectives des travailleurs ne soient soumis aux politiques de réduction des déficits publics. La démocratie exige que les organisations syndicales puissent librement défendre les revendications des travailleurs », lit-on dans l'appel du POI, qui s'adresse aux travailleurs et aux militants de toutes tendances du mouvement ouvrier et démocratique pour mettre tout en œuvre pour que cette réforme ne passe pas.

“Une stratégie de gauche pour réduire les déficits”

Le Parti socialiste a annoncé qu'il ne voterait pas pour cette réforme. En effet, quel parti qui se réclame de la défense de la démocratie pourrait permettre de faire passer cette opération de Sarkozy ? Mais depuis cette déclaration très discrète, silence ; sur le calendrier gouvernemental, silence. Pourtant, ces préoccupations demeurent. Martine Aubry déclare le 5 avril : « Plus des deux tiers des pays européens demandent que l'objectif des 3 % soit repoussé à 2015. Nous le demandons nous aussi et nous nous battons pour cela. » Si nous comprenons bien, ce qui gêne la première secrétaire du PS, c'est le seul « timing ». Et Michel Sapin, dans le cadre du projet 2012 du PS, a annoncé, dans les semaines suivant l'élection présidentielle, « une loi de finances publiques quinquennale », car « le préalable à toute action, c'est le redressement des finances publiques ». C'est la « stratégie de gauche pour réduire les déficits ».

Le Parti communiste dénonce dans le pacte pour l'euro un « pacte aux allures patronales » qui introduit en Europe « une spirale d'austérité ». Avec le Parti de gauche, dans le cadre du Front de gauche, ils multiplient les prises de position contre ce pacte européen, qualifié de « nouvelle cure d'austérité », de « pacte d'agression contre les travailleurs ». Et la réforme constitutionnelle de Sarkozy, version française de ce pacte pour l'euro ? On feuillette, en vain, le numéro de *L'Humanité* daté du 8 avril, en particulier, qui consacre deux pages au débat : « Pacte pour l'euro : nouvelles régressions sociales ? », on consulte les sites

des uns et des autres... Silence sur la réforme constitutionnelle, silence sur le 3 mai. Pour le NPA, le pacte de compétitivité, comme le pacte pour l'euro, représente « une nouvelle machine de guerre contre les salariés européens », qui « ne peut produire que des reculs sociaux importants ». Et le projet de Sarkozy ? Là aussi... silence. Pourquoi ce silence assourdissant ?

“Pourquoi êtes-vous les seuls à en parler ?”

Lors de nos diffusions de l'appel du POI pour le non à la réforme constitutionnelle, nombreux sont les signataires qui s'étonnent : « Pourquoi personne ne dit rien, pourquoi êtes-vous les seuls à en parler ? »

Ces questions sont au cœur de toute la situation politique, en France comme dans toute l'Europe, où les travailleurs et les peuples se dressent contre les politiques d'austérité.

Ces questions sont au cœur des problèmes qui nous concernent tous et chacun : cette directrice d'école qui signe en relatant le combat qu'elle mène contre la fermeture d'une classe, cette infirmière en grève contre le démantèlement de son hôpital, ce syndicaliste qui s'indigne contre les économies faites « alors que pour la guerre... ! », cette mère de famille inquiète de l'avenir de ses enfants, ces militants du PS, du PCF, du Parti de gauche qui signent et prennent l'appel pour le faire circuler autour d'eux.

Avec eux tous, regroupons-nous, organisons-nous, dans l'unité la plus large, pour le non à la réforme constitutionnelle.

NOS CORRESPONDANTS NOUS ÉCRIVENT...

La campagne du POI pour le rejet du texte

HAUTE-LOIRE

« Pour la deuxième fois dans la semaine, le comité local du Puy du POI a organisé une diffusion avec succès : en une heure, 24 signatures contre la réforme constitutionnelle (dont une d'un militant de la FSU) et la vente de 4 Informations ouvrières. »

PARIS (XII^e ARRONDISSEMENT)

Une directrice d'école retraitée : « Je suis d'accord avec vous sur la réduction des déficits publics, les partis de gauche ne doivent pas voter la réforme. Les classes ferment au fur et à mesure depuis des années. Je prends le journal, je vais le lire. » Résultats : 11 Informations ouvrières, 25 signatures.

Une nouvelle diffusion au PLM : les postiers passent vite, mais s'arrêtent pour signer. Un militant de la CGT : « Sur la guerre, je suis d'accord avec vous : là, il n'est pas question de déficit public. Il faut tout faire pour les arrêter. » Résultats : 20 signatures et 3 Informations ouvrières. A la diffusion Porte-Dorée : 19 signatures, 9 Informations ouvrières.

Une personne s'informe sur l'appel, est étonnée que personne n'en parle, prend le journal. Une militante du PS de Lorraine, de passage, achète le journal.

Une employée de crèche, en entendant « Signez l'appel contre la réforme constitutionnelle ! », passe et ne réagit pas. Puis, quand nous reprenons sur les 35 000 suppressions de postes dans les hôpitaux, les 16 000 dans l'enseignement, elle revient sur ses pas et nous dit : « C'est par là qu'il aurait fallu commencer ! Je signe. »

MOULINS (ALLIER)

Diffusion au centre hospitalier : « En moins d'une heure, nous recueillons 45 signatures des personnels, médecins et patients, vendons

3 Informations ouvrières, et des contacts sont pris. Dans le département, nous en sommes à 128 signatures. »

SEINE-SAINT-DENIS

La campagne est bien lancée : ce sont 1 136 signatures qui ont été recueillies dans le département, dont 80 au centre de tri, à Bobigny, 47 sur la plate-forme de Roissy...

A Saint-Denis, les cheminots ont fait leur diffusion hebdomadaire : 5 Informations ouvrières et 11 signatures, qui s'ajoutent aux 51 précédemment réalisées !

A Montreuil, sur un marché, trois camarades ont recueilli 23 signatures et vendu dix Informations ouvrières. Une personne s'exclame : « Je n'y crois pas ! Où avez-vous eu cette information ? » On lui montre la dépêche de l'AFP citée dans le tract du POI. Elle répète plusieurs fois : « Mais ce n'est pas vrai ! », et signe. Les camarades qui diffusaient sur un autre mar-

ché ont recueilli 24 signatures et vendu 10 Informations ouvrières.

A Aubervilliers, devant le Monoprix : 9 signatures recueillies et 4 Informations ouvrières vendues. Parmi les signataires, trois militants de la Gauche communiste du PCF et trois syndicalistes. A tous, nous proposons de faire signer et nous leur donnons plusieurs exemplaires de l'appel.

ET AUSSI

130 signatures dans l'Oise, 113 dans le Var, 53 à Auxerre, 16 dans une diffusion à Saint-Estève (Pyrénées-Orientales), 1 555 à Paris, 250 dans les Alpes-de-Haute-Provence, 325 dans l'Hérault...

**NATIONALEMENT,
8 105 SIGNATURES AU 11 AVRIL**



ÉDITORIAL

Se soumettre, ou mettre en échec ?

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

“Les Portugais éliront une nouvelle majorité le 5 juin, mais ils n'auront pas le choix du programme de droite ou de gauche, le vainqueur devra imposer l'austérité jusqu'en 2014 au moins. Trois semaines plus tôt, chaque grand parti s'y sera engagé individuellement auprès de l'Union européenne et du FMI. Cette perte de contrôle politique est le prix à payer pour un plan (...) décidé hier dans ses grandes lignes par la zone euro, les 27 pays de l'UE et la Banque centrale européenne. » Ce plan, précise *Le Figaro* (9 avril) d'où ces lignes sont extraites, « vise à mettre l'Etat portugais au régime sec, à lancer un “ambitieux programme” de privatisation pour réduire la dette publique et, enfin, à assouplir le marché du travail ». Et *Le Figaro* de citer la déclaration du 8 avril : « La préparation (du plan d'austérité) devra commencer immédiatement, en vue d'un accord entre les partis à la mi-mai, et permettre la mise en œuvre sans délai du programme d'ajustement dès la formation du nouveau gouvernement. »

Dans de telles conditions, y a-t-il encore un enjeu à ces élections ? *Le Figaro* répond : « Pour éviter toute contestation issue des urnes, les Vingt-Sept ne concrétiseront leur aide qu'une fois acquis “le soutien des principaux partis politiques”, indique la déclaration finale. Le futur chef de gouvernement ne pourra qu'appliquer scrupuleusement le remède auquel il aura lui-même souscrit. » En France, un rapport de l'OCDE (1) félicite le gouvernement et l'encourage à amplifier les mesures anti-ouvrières — en matière de salaires, Sécurité sociale, hôpitaux, marché du travail, etc. — destinées à revenir aux critères de Maastricht. Le rapport précise : « La France aurait intérêt à se doter d'un cadre budgétaire renforcé et à valeur constitutionnelle. Ce cadre inclurait une règle de déficit structurel, une programmation budgétaire pluriannuelle détaillée et un conseil budgétaire indépendant. »

Certes, la France n'est pas le Portugal... Mais peut-on ignorer que le 3 mai, l'Assemblée nationale entame le débat sur la réforme constitutionnelle qui prétend graver dans le marbre l'interdiction des déficits publics ? Peut-on ignorer que le projet du PS pour 2012 prévoit l'adoption, au lendemain de la présidentielle, d'une « loi de finances publiques quinquennale » fixant les mesures « de maîtrise des déficits et de réduction de la dette » ? Peut-on ignorer que, d'une manière ou d'une autre, tous les candidats institutionnels sacrifient à la nécessité de « réduire les déficits » (2) ?

Portugal, France : la triple dictature de la dette, de l'euro et de l'Union européenne réduit le suffrage universel au seul choix d'un nom, celui de l'exécutif des basses œuvres du FMI et de l'Union européenne. Pas un jour, pourtant, sans un candidat supplémentaire. Comme si tout se résumait à la question : être ou ne pas être... candidat à la présidentielle. La véritable question n'est-elle pas, plutôt : rompre ou ne pas rompre avec les diktats de l'Union européenne ? Et pour commencer : se soumettre à la dictature des déficits publics, ou la mettre en échec ?

(1) OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques, qui regroupe les gouvernements des principaux pays capitalistes et situe sa réflexion dans le cadre de l'économie de marché.

(2) Y compris Mélenchon, promu candidat de la direction du PCF. Le Parti de gauche, dans une résolution du 10 avril, dit oui « à une transformation de l'Union européenne, non à sa destruction », ou au maintien de l'euro, et se prononce pour « renationaliser le financement de la dette publique », dont « une partie » devrait être rachetée « par création monétaire », ce qui, dans tous les cas, revient à renflouer les spéculateurs et à faire de la « réduction des déficits » la clé des politiques publiques.